

Les réseaux sociaux préférés des jeunes



L'encyclopédie visuelle

YouTube est un site web **gratuit** d'hébergement de vidéos et un média social sur lequel les utilisateurs peuvent envoyer, regarder et partager des vidéos en streaming. **YouTube** appartient à **Alphabet**, la maison-mère de **Google**.



- **propagation de fake news**
- **algorithme « addictif »**
- **(commentaires et partages par des pédophiles)**



L'application des gens heureux

Instagram est une application **gratuite** de partage de photos et de vidéos.
Instagram appartient à **Facebook**.



- **sur Instagram, tout est beau**
- **sur Instagram toute est à vendre...**
- **contenus « limites »**
- **utilisation à des fins de harcèlement**
- **algorithme addictif**



Le petit théâtre de poche

TikTok est une application
gratuite de partage de vidéos.
TikTok appartient au groupe chinois
ByteDance



- **controverse sur l'utilisation des données**
- **certainement visionné par des pédophiles**
- **algorithme addictif**



LA messagerie instantanée

WhatsApp est une application **gratuite** de messagerie instantanée.

WhatsApp appartient à **Facebook**.



- **utilisation possible à des fins de harcèlement**



Le royaume de l'éphémère

Snapchat est une application **gratuite** de partage de photos et de vidéos.



- **partage de « nudes »**
- **utilisation possible à des fins de harcèlement**



Discord est une application **gratuite** qui permet à ses utilisateurs de communiquer par appels vocaux, vidéo, messages texte ou échange de fichiers dans le cadre de discussions privées ou de groupes appelés «serveurs».



DISCORD

- **très utilisé par des groupes extrémistes**
- **très utilisé par des groupes d'adultes pour partager des contenus pornographiques**
- **sans doute utilisé par des pédophiles**

**Quelles lois
encadrent
l'utilisation des
réseaux
sociaux ?**

**Aucune loi n'interdit à un enfant de
s'inscrire sur un réseau social**

**Ce qui est interdit en France, c'est,
pour un réseau social, de collecter
les données personnelles d'un enfant**

- de moins de 13 ans, avec ou sans
l'accord de ses parents**
- de 13 à 15 ans sans l'accord de ses
parents**

Article 8 du RGPD

Conditions applicables au consentement des enfants en ce qui concerne les services de la société de l'information

1. Lorsque l'article 6, paragraphe 1, point a), s'applique, en ce qui concerne l'offre directe de services de la société de l'information aux enfants, **le traitement des données à caractère personnel relatives à un enfant est licite lorsque l'enfant est âgé d'au moins 16 ans.**

Lorsque l'enfant est âgé de moins de 16 ans, ce traitement n'est licite que si, et dans la mesure où, le consentement est donné ou autorisé par le titulaire de la responsabilité parentale à l'égard de l'enfant.

Les États membres peuvent prévoir par la loi un âge inférieur pour ces finalités pour autant que cet âge inférieur ne soit pas en-dessous de 13 ans.

Cela signifie qu'en France un réseau social :

- ne peut pas accepter l'inscription d'un enfant de moins de 13 ans**
- ne peut accepter l'inscription d'un enfant de 13 à 15 ans que si les parents de de dernier ont donné leur accord**

- C'est une loi hypocrite qui :**
- **dégage les réseaux sociaux de toute responsabilité (sauf à fermer après coup les profils des enfants qui ont menti sur leur âge)**
 - **fait porter le chapeau aux parents**

Article 8 du RGPD

Conditions applicables au consentement des enfants en ce qui concerne les services de la société de l'information

2. Le responsable du traitement s'efforce **raisonnablement** de vérifier, en pareil cas, que le consentement est donné ou autorisé par le titulaire de la responsabilité parentale à l'égard de l'enfant, **compte tenu des moyens technologiques disponibles**.

Dans la réalité :
beaucoup d'enfants mentent sur leur âge

- **en CM1, plus d'un enfant sur dix est sur un réseau social**
- **en CM2, plus d'un enfant sur trois est sur un réseau social**

**Pourquoi nos enfants
passent-ils autant de
temps sur les réseaux
sociaux ?**

Les réseaux sociaux permettent
aux enfants :

de rester en contact avec leurs
amis et de rechercher leur
approbation

Les réseaux sociaux permettent aux enfants :

- d'assouvir leur curiosité sociale (voir comment les autres affrontent certaines situations)
- d'explorer le monde, surtout à une époque où on ne laisse pas les enfants sortir seuls
 - d'expérimenter certaines facettes de leur personnalité (assertivité, sexualité...)

Les réseaux sociaux permettent à certains enfants de fuir la banalité de leur vie (ou en tout cas c'est ainsi qu'ils la perçoivent...)

« On transforme l'ennuie en magie sur TikTok »
*Laurence Allard, sociologue des médias
table-ronde « le rôle des plateformes numériques
dans les relations sociales et les relations aux autres »
organisée par TikTok le 1er décembre 2020*

Sur les réseaux sociaux, il faut apprendre à gérer nos faiblesses humaines :

- la peur de rater un événement important : on ne débranche pas
- la recherche de gain aléatoire : on vérifie tout le temps son smartphone
- l'approbation sociale : on aime recevoir des « likes » de ses amis

Sur les réseaux sociaux, il faut apprendre à gérer nos faiblesses humaines :

- la réciprocité : on ressent le besoin de répondre
- la capacité de manger sans faim : on regarde la vidéo qui démarre toute seule
- la dépendance : on ne se rend pas compte du temps qui passe

Sur les réseaux sociaux, il faut apprendre à gérer nos faiblesses humaines :

- la paresse : on préfère retarder le moment de se mettre au travail
- l'admiration pour des célébrités et des marques : ça rassure les adolescents

**Le plus grand risque
des réseaux sociaux ?**

Y passer trop temps

Toutes ces plateformes sont gratuites.

Toutes cherchent à gagner de l'argent.

WhatsApp développent des services aux entreprises.

Discord vend des options de personnalisation.

Tous les autres réseaux sociaux vivent de la publicité.

La publicité sur les réseaux sociaux repose sur l'économie de l'attention :

« Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau disponible »

Patrick Lelay, P-DG de TF1

Pour que les internautes cliquent sur une
publicité, il faut :

A) pouvoir leur montrer le plus possible de
publicités

-> les réseaux sociaux vont tout faire pour que
nous restions le plus longtemps possible sur leurs
applications

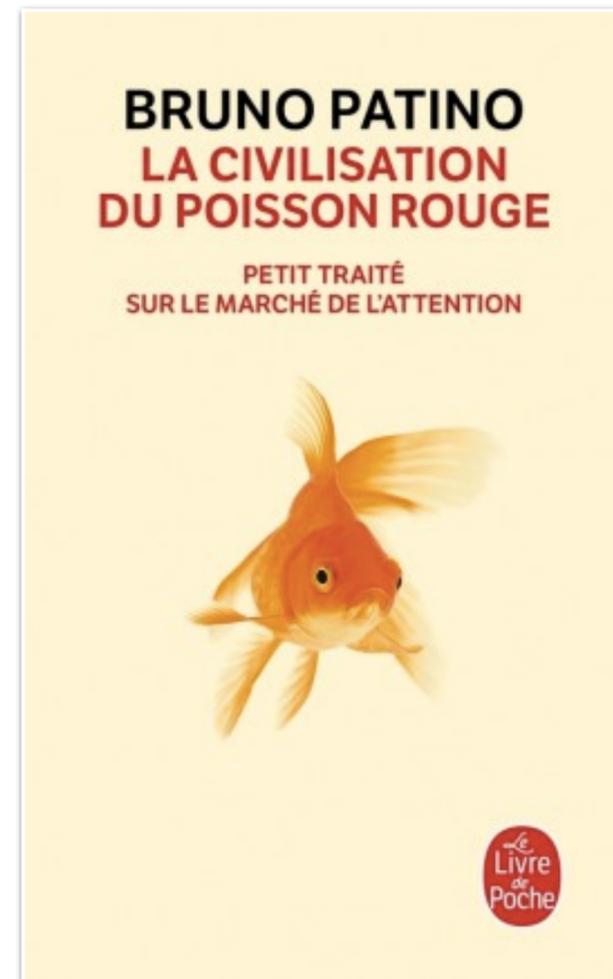
-> il faut nous montrer des contenus qui nous
intéressent

Pour que les internautes cliquent sur une
publicité, il faut :

B) il faut leur montrer des publicités qui les
intéressent

Il faut connaître nos centres d'intérêt

Un algorithme scrute en permanence notre activité, afin de déterminer ce qui nous intéresse



Double effet « bulle de filtre » :

propagation de fake news

mais « protection » des minorités

Conclusion :

**pour que nos enfants ne s'ennuient
pas**

#sortezvosenfantsdesécrans

#réenchantezlemonde